

## Séance du 10 décembre 2025

Date de Convocation : 3 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre 2025 à 20h30. Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe CARRETTE, Maire. Réunion du conseil municipal sous 2<sup>ème</sup> convocation compte tenu que celle du 3 décembre 2025 n'a pas atteint le quorum.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CARRETTE Christophe, ALLANO Christelle, BURY Elvira, FRATANI Ludovic, COUSIN Charline.

Absents excusés : DEBUIRE Emilie, BOUGET Anne,

Absents : CHAUDELET Maud, ROUTHIAU Philippe, HAMARD Johannes, FERREIRA Allison, GUYOT Joël, MAHE Louise, SIRVENT Rémy.

Mme Charline COUSIN a été nommé(e) secrétaire.

Monsieur le Maire, Christophe CARRETTE, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;
- CDG 27 : Adhésion contrat groupe d'assurance statutaire ;
- RODP : Occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications ;
- FINANCES : Demande de subvention DECI rue des Clos ;
- FINANCES : Demande de subvention Paratonnerre église ;
- SIAEVE : Rapport annuel 2024 ;
- Devis ;
- Rapport des commissions ;
- Questions diverses.

### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2025**

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité des membres présents

## 2) CDG 27 : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE (D.28/2025)

### **Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code de la Commande Publique.

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 26/09/2024 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 26/06/2025, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat RELYENS SPS / CNP ASSURANCES ;

### **VU l'exposé du Maire ;**

Suite à l'échéance de l'assurance statutaire RELYENS au 31 décembre 2025 et à la proposition du Centre de Gestion de renouvellement de contrat du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2029 avec le même assureur, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer sur le renouvellement de l'assurance statutaire au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

En cas de rejet du renouvellement par l'assemblée, l'assemblée délibérante aura la possibilité d'adhérer au contrat groupe RELYENS présenté par le Centre de Gestion de l'Eure en cours d'année. Auquel cas, un délai d'un mois sera à prévoir entre la délibération et le début effectif du contrat.

**Suite aux discussions que la dépense financière a suscité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 1 voix pour et 4 voix contre, rejette l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire.**

## 3) RODP : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR DES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS (D.29/2025)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.**

**DECIDE :**

- 1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.**
- 2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.**
- 3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.**
- 4/ De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.**

**4) FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION DECI RUE DES CLOS (D.30/2025)**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de mise en conformité de la Défense Extérieur Contre l'Incendie, rue des Clos

Un devis pour une réserve incendie acier a été réalisé pour un montant de 21 002.90 € HT par l'entreprise E.S.A évolutions.

Il propose de demander une subvention à hauteur de 40% du montant soit 8 401.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 4 voix pour et 1 voix contre :**

- Approuve le projet qui lui est présenté,**
- Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % du montant soit, 8 401.00 €**
- Autorise le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours**
- Autorise l'inscription de la somme au Budget de l'exercice, au compte 2156**
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.**

**5) FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION PARATONNERRE EGLISE (D.31/2025)**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de l'installation d'une protection contre les orages.

Un devis pour l'installation d'un paratonnerre sur l'église a été réalisé pour un montant de 14 425.40 € HT par l'entreprise BODET.

Il propose de demander une subvention à hauteur de 40% du montant soit 5 770.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Approuve le projet qui lui est présenté,**
- Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR de 40 % du montant soit, 5 770.00 €**
- Autorise le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours**
- Autorise le Maire à solliciter le Département au titre de « Mon Village Mon Amour »**
- Autorise l'inscription de la somme au Budget de l'exercice, au compte 2156**
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.**

## 6) SIAEVE : RAPPORT ANNUEL 2024

Le rapport a été transmis en même temps que l'ordre du jour. Les membres du conseil municipal prennent acte.

## 7) RAPPORT DES COMMISSIONS

**Commission EPN « Equilibre territorial »** M. le Maire explique que l'EPN peut aider à la réhabilitation des logements vacants depuis plus de 2 ans. A travers le réseau associatif SOLIHA, ce programme s'adresse aux propriétaires souhaitant vendre ou remettre leur bien en location.

**Commission EPN « Voirie-Déchets »** M. le Maire explique que les travaux, chemin du Milieu, seront engagés après les élections municipale et communautaire. Les travaux de voirie, impasse de la croix blanche, seront engagés début 2026.

## 8) QUESTIONS DIVERSES

### 8.1 Commission Finances :

La commission des finances concernant le Fonctionnement aura lieu le mardi 27 janvier 2026 à 18h en mairie.

La commission des finances concernant l'Investissement aura lieu le mardi 3 février 2026 à 18h en mairie.

### 8.2 Les vœux du maire seront adressés aux Mouettais le samedi 10 janvier 2026 à 16h au restaurant scolaire.

### 8.3 Le repas des Ainés aura lieu le samedi 31 janvier 2026 à 12h à la Ferme Auberge.

### 8.4 M. FRATANI explique qu'il a refermé l'armoire fibre de la Houssaye de Mouettes. M. le Maire indique qu'il faut contacter ENM (Eure Normandie Numérique) pour tout ce qui est en lien avec les armoires fibres.

**LA SEANCE EST LEVÉE A 22h00**

Mouettes, le 10 décembre 2025

Le Maire,  
Christophe CARRETTE

